



COMMUNE
DE
MONTAGNY

Cousset, le 24 mai 2017

**PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE
ORDINAIRE N° 3 DU CONSEIL GÉNÉRAL
DU JEUDI 4 MAI 2017 À 20H00
AU CENTRE SCOLAIRE ET SPORTIF DE COUSSET**

Personnes présentes : 30 Conseillers généraux (selon liste des présences ci-jointe)

Conseil communal : Genetelli Chantal, Syndique
Joye Stéphane, conseiller communal
Daidié Jean-Patrick, conseiller communal
Rémié Wenceslas, conseiller communal
Bavaud Camille, conseiller communal
Soutter Eric, conseiller communal
Bussard Thierry, conseiller communal

Personnes excusées : -

La séance est présidée par Mme Monique Gründler-Haldimann, Présidente du Conseil général.

La Présidente ouvre cette séance en adressant ses salutations à tous les conseillers communaux et généraux présents, aux personnes venues suivre les débats ainsi qu'aux représentants de la presse.

Elle propose d'emblée une modification de l'ordre du jour, par un ajout du rapport du Conseil général au point n° 3 :

3. Rapport de gestion

3.1. Rapport de gestion du Conseil communal

3.2. Rapport de gestion du Conseil général

La Présidente soumet cette modification de l'ordre du jour qui est acceptée à l'unanimité.

La Présidente indique que la séance a été convoquée conformément à la loi sur les communes. Elle peut donc délibérer valablement et la Présidente la déclare ouverte à 20h01. Elle précise que les débats seront enregistrés pour faciliter la rédaction du procès-verbal de la séance du Conseil général.

La Présidente se réfère à l'ordre du jour mentionné dans la convocation et qui vient d'être modifié :

1. Procès-verbal de la séance du Conseil général du 15 décembre 2016.
2. Comptes 2016 :
 - 2.1. Présentation des comptes 2016
 - 2.2. Présentation du rapport de l'organe de révision BDO par la commission financière
 - 2.3. Rapport de la commission financière
 - 2.4. Approbation des comptes 2016
3. Rapport de gestion
 - 3.1. Rapport de gestion du Conseil communal
 - 3.2. Rapport de gestion du Conseil général
4. Information du Conseil communal
 - 4.1. Plan de législature 2016-2021
 - 4.2. Planification financière 2018-2022
5. Vente de terrain à Mannens
6. Elections de la Présidence et de la Vice-présidence du Conseil général
7. Convocation du Conseil général : Mode de distribution des documents
8. Adoption de la nouvelle convention relative aux services de logopédie, psychologie et psychomotricité (Broye)
9. Réponses du Conseil communal aux questions ouvertes du 15 décembre 2016
10. Divers
11. Présentation de la COREB par M. Pierre-André Arm, Directeur

La Présidente demande s'il y a d'autres remarques en lien avec l'ordre du jour. Ce n'est pas le cas et la Présidente passe au point suivant.

1. Procès-verbal de la séance du Conseil général du 15 décembre 2016

Le procès-verbal a été envoyé aux membres du Conseil général. Elle demande s'il y a des remarques concernant sa rédaction. Comme ce n'est pas le cas, la Présidente soumet l'objet au vote. Le procès-verbal de la séance du Conseil général du 15 décembre 2016 est approuvé à l'unanimité.

2. Comptes 2016

2.1. Présentation des comptes 2016.

La Présidente donne la parole à la Mme Chantal Genetelli, Syndique, qui procède à la présentation des comptes 2016 en se basant sur les documents qui ont été transmis au Conseil général avec la convocation. Elle relève que les comptes bouclent avec des charges de Fr. 8'461'774.29 et des produits de Fr. 9'469'956.06. Elle commente les comptes hors imputations internes projetés sur un écran, notamment sur l'évolution des charges et des produits. Elle explique l'évolution des recettes fiscales en lien avec l'évolution démographique sur la base de graphiques avec des données croisées.

Elle donne une explication sur l'affectation du bénéfice brut de Fr. 1'382'329.57, dont Fr. 374'147.80 ont été comptabilisés en amortissement supplémentaire et Fr. 1'008'181.77 à la fortune au bilan. Mme la Syndique commente les raisons qui justifient la comptabilisation du bénéfice à la fortune.

Elle termine sa présentation avec le bilan au 31.12.2016 et le flux de trésorerie.

Arrivée en fin de présentation, Mme la Syndique demande s'il y a des questions.

- Mme Anita Balz, pour le groupe « gauche plurielle »
 - Compte 010.300.2 : Commission financière :

Mme Anita Balz demande pour quelles raisons ce compte 010.300.2 boucle avec Fr. 3'378.75 de charges alors que le budget en prévoyait Fr. 2'000. —. Le Président de la commission financière, M. Olivier Dousse, répond que cela est dû au temps pris par la commission financière pour faire son choix sur l'organe de révision. La COFI a dû aussi prendre du temps pour traiter du dépassement budgétaire provoqué après l'inondation au sous-sol du centre scolaire et sportif.
 - Compte 710.434.0 : Taxe au m³ pour l'épuration des eaux :

Mme Anita Balz relève un excédent de recettes de Fr. 181'756.10 dans le chapitre épuration des eaux, somme qui a été transférée dans une réserve au bilan. Elle souhaite connaître la position du Conseil communal quant à l'application d'une diminution du prix de l'épuration. M. Thierry Bussard, conseiller communal en charge de l'épuration, répond que cette hausse est due à l'entrée en vigueur du règlement communal sur l'épuration et l'évacuation des eaux révisé en 2015. Ce nouveau règlement impose la mise en réserve du capital représentant la valeur de remplacement des installations. Du fait que c'est la première année complète que les nouvelles taxes sont perçues, il est question d'analyser le bien-fondé des tarifs, tâche sur laquelle M. Thierry Bussard va se pencher prochainement.
 - Attribution du bénéfice :

Mme Anita Balz demande quelle est la base de réflexion du Conseil communal pour attribuer le bénéfice à la fortune alors que les autres communes procèdent toutes par des amortissements obligatoires. Mme la Syndique répond qu'elle s'est posée elle-même la même question tellement il semble évident d'affecter le bénéfice à la fortune, du fait que les amortissements n'apportent rien en terme financier. Mme la Syndique ne voit aucun intérêt pour notre commune de comptabiliser des amortissements supplémentaires.
- M. Marc Küng, pour le groupe « 7 villages »
 - Compte 700.481.0 : Taxe de raccordement en eau potable :

M. Marc Küng relève que le compte boucle 2016 à zéro alors qu'un montant de Fr. 71'960.15 figurait au budget. Il en demande la raison. Le secrétaire-caissier répond qu'il s'agit d'un compte technique. Il rappelle que les taxes de raccordement sont comptabilisées par défaut dans le compte d'investissement. Compte tenu du bon résultat 2016 qui a permis d'équilibrer le chapitre de l'eau potable, il n'a pas été nécessaire d'imputer une part des taxes de raccordement comptabilisées au compte d'investissement dans le compte de fonctionnement, par le biais de ce compte technique 700.481.0

Il n'y a plus de question alors la Présidente passe au point suivant.

2.2. Présentation du rapport de l'organe de révision BDO par la commission financière

La Présidente donne la parole à M. Olivier Dousse, Président de la commission financière, pour la lecture du rapport de l'organe de révision BDO tel qu'il a été distribué aux membres du Conseil général. L'organe de révision BDO recommande d'approuver les comptes annuels soumis.

2.3. Rapport de la commission financière

La Présidente donne la parole à M. Olivier Dousse, Président de la commission financière, pour la lecture du rapport de la commission financière. La commission financière accepte le rapport de l'organe de révision BDO et recommande d'approuver les comptes annuels soumis.

2.4. Approbation des comptes 2016

La Présidente soumet l'objet au vote. Les comptes 2016 sont approuvés à l'unanimité.

3. Rapport de gestion

3.1. Rapport de gestion du Conseil communal

La Présidente donne la parole à Mme la Syndique qui informe qu'elle ne va pas lire le rapport du Conseil communal étant donné qu'il a été distribué avec la convocation. Mme la Syndique demande s'il y a des questions à ce sujet. Comme ce n'est pas le cas, la Présidente soumet l'objet au vote. Le rapport de gestion du Conseil communal est approuvé à l'unanimité

3.2. Rapport de gestion du Conseil général

La Présidente procède à la lecture du rapport du Conseil général. La Présidente tient à remercier Mme la Syndique, Messieurs les conseillers communaux, le bureau du Conseil général et l'administration communale pour la collaboration tout au long de son mandat.

4. Information du Conseil communal

4.1. Plan de législature 2016-2021

La Présidente donne la parole à Mme Genetelli qui informe qu'elle ne va pas approfondir les projets étant donné qu'ils ont été présentés lors de la séance du mois de décembre 2016. Par ailleurs, des documents explicatifs ont été joints à la convocation. Il s'agit donc d'une présentation sommaire par projet et elle demande s'il y a des questions sur le plan de législature.

Projet 1 : Extension et mise en valeur des zones d'intérêts générales

Il n'y a pas de question pour ce projet

Projet 2 : Centralisation des écoles

- Mme Sarah Dupasquier, pour le groupe « gauche plurielle »
 - Mme Dupasquier demande où en est concrètement le projet de centralisation des écoles. Mme la Syndique répond que le Conseil communal doit se déterminer sur le projet. M. Wenceslas Rémié, conseiller communal, répond qu'il n'a pas d'informations supplémentaires sur le projet pour l'instant.
- M. Vincent Barras, pour le groupe « gauche plurielle »
 - M. Vincent Barras demande ce qu'il en est de la reprise des travaux des différentes commissions qui ont travaillé sur ce projet lors de la précédente législature. M. Wenceslas Rémié répond que les travaux des commissions vont permettre au Conseil communal de proposer des solutions pour les écoles de demain.

Projet 3 : Rénovation et déplacement des structures sportives externes

- M. Gilbert Fragnière, pour le groupe « gauche plurielle »
 - M. Fragnière demande où en est le projet d'étude. M. Bavaud répond que le projet est bien avancé au niveau du Conseil communal il informe également que le projet est prévu d'être réalisé en quatre phases.
 - Phase 1 : Une étude préliminaire sera faite chez Real Sport Outdoor SA
 - Phase 2 : Une commission sera créée pour valider les travaux techniques et pour donner préavis au Conseil communal
 - Phase 3 : Suivi du problème d'implantation des installations, des appels d'offre et du respect des directives concernant les marchés publics par un bureau d'architecte
 - Phase 4 : Mise en soumission et réalisation par le bureau d'architecte ou l'ingénieur mandaté
 - M. Fragnière demande où en est la négociation des terrains privés. Mme la Syndique répond que des propriétaires ont été approchés pour savoir s'ils sont vendeurs de leur parcelle.

Projets 4 à 6 : Extension déchetterie, voirie et zone verte publique

Il n'y a pas de question pour ce projet

Projet 7 : Structuration de la mobilité

Il n'y a pas de question pour ce projet

Projet 8 : Etat sanitaire et hydraulique des cours d'eau-cadastre des sources des eaux privées et potable

Il n'y a pas de question pour ce projet

Projet 9 : STEP régionale

Il n'y a pas de question pour ce projet

4.2. Planification financière 2018-2022

La Présidente donne la parole à Mme la Syndique pour la présentation du plan financier 2018-2022, qui procède à la présentation du document joint à la convocation.

La Présidente donne la parole à M. Olivier Dousse, Président de la commission financière, pour la lecture du rapport de la commission financière. La COFI a préavisé favorablement la planification financière 2018-2022.

La Présidente ouvre la discussion :

- M. Jean-Luc Clément, pour le groupe « 7 villages »
 - M. Jean-Luc Clément rend attentif le Conseil communal concernant l'extension de l'école, il craint un investissement pour des écoles qui seront vides dans le futur. Mme la Syndique répond que le dossier est en route depuis 2014 et cela veut dire qu'il y a un réel besoin d'extension.
- M. Marc Fragnière, pour le groupe « gauche plurielle »
 - M. Marc Fragnière demande ce que signifie l'embauche éventuelle d'un technicien et quelles seront ses tâches. Mme la Syndique répond que le Conseil communal a constaté que l'administration est à saturation en matière de construction. Ce technicien suivrait donc les procédures de constructions ainsi que l'évolution des chantiers sur le terrain. Ce technicien représenterai un soutien pour l'administration et pour notamment la commission des constructions.

5. Vente de terrain à Mannens

La Présidente donne la parole à M. Eric Soutter, conseiller communal, pour la présentation du dossier de vente de terrain agricole à Mannens, l'article 480 RF d'une surface de 534 m². Il procède à la lecture du dossier envoyé aux membres du Conseil général.

- M. Gilbert Fragnière, pour le groupe « gauche plurielle »
 - M. Fragnière demande où se situe ce terrain à Mannens. M. Soutter répond que ce terrain se trouve à l'impasse de la Grillière.

La Présidente demande s'il y a d'autres questions. Ce n'est pas le cas et la Présidente soumet l'objet au vote. La vente de l'article 480 RF à Mannens, de 534 m², pour le prix de Fr. 2'000.00, est acceptée à l'unanimité.

6. Elections de la Présidence et de la Vice-présidence du Conseil général

La Présidente propose d'élire M. Pascal Chuard, Vice-président, pour la présidence du Conseil général pendant une année. M. Pascal Chuard est élu par acclamation.

La Présidente propose d'élire Mme Anita Balz à la vice-présidence pour une année. Mme Anita Balz est élue par acclamation.

La Présidente remercie le Conseil général pour ces élections et passe au point suivant.

7. Convocation du Conseil général : Mode de distribution des documents

La Présidente se réfère au message joint à la convocation et demande si le Conseil communal accepte que les messages et autres documents relatifs à l'ordre du jour soient envoyés, en règle générale, par messagerie électronique simultanément à l'envoi de la convocation par courrier postal. Si nécessaire et sur demande, les documents « papier » peuvent être remis aux membres qui le désirent sur simple demande à l'administration communale.

M. Gilbert Fragnière soutient la variante mixte. Cette variante consisterait à distribuer le gros des documents par courriel avec une possibilité d'aller chercher les documents imprimés à l'administration communale.

La Présidente demande s'il y a d'autres remarques. Comme ce n'est pas le cas, la Présidente soumet l'objet au vote. Le mode de distribution des documents est accepté à la majorité moins un avis contraire.

8. Adoption de la nouvelle convention relative aux services de logopédie, psychologie et psychomotricité (Broye)

La Présidente donne la parole à M. Rémié, conseiller communal qui commente les principales modifications de la convention.

- Mme Anita Balz, pour le groupe « gauche plurielle »
 - Mme Anita Balz demande si des démarches ont été entreprises afin d'organiser des séances de logopédie à domicile. M. Camille Bavaud, conseiller communal, répond que la commission de surveillance pour les services auxiliaires, nommée par ASCOBROYE, s'est posée la question à plusieurs reprises pour savoir s'il fallait décentraliser les thérapies. D'ailleurs, une antenne sera créée dans le nouveau C.O. projeté à Cugy qui pourra être utile pour notre commune.
- M. Vincent Barras, pour le groupe « gauche plurielle »
 - M. Vincent Barras demande quel est le lien avec le CO de Cugy. M. Camille Bavaud répond qu'il s'agit de se coordonner au niveau régional.

La Présidente demande s'il y a d'autres questions. Ce n'est pas le cas et la Présidente soumet l'objet au vote. La nouvelle convention relative aux services de logopédie, psychologie et psychomotricité (Broye) est approuvée à l'unanimité.

9. Réponses du Conseil communal aux questions ouvertes du 15 décembre 2016

La Présidente se réfère au document transmis par le Conseil communal avec la convocation. Il n'y a pas de question à ce sujet et la Présidente passe au point suivant.

10. Divers

La Présidente ouvre la discussion :

- M. Eric Pont, pour le groupe « 7 villages »
 - M. Pont demande s'il est possible de procéder à une analyse afin connaître la qualité de l'eau telle qu'elle figure sur les bouteilles d'eau potable. M. Bussard prend note de la proposition et va en analyser la faisabilité.

Il n'y a pas d'autre question ou proposition et la Présidente donne la parole à Mme la Syndique qui remercie le Conseil général pour la qualité de ses débats.

La Présidente clôt la séance officielle à 22h10 en indiquant :

- qu'un bulletin d'information relatant les informations de la présente séance sera distribué en tout-ménage dans la commune.
- qu'un apéritif offert par la commune sera servi en fin de séance par la société de jeunesse des Arbognes.
- Que ses remerciements vont à tous les acteurs de la politique communale pour l'aventure qu'elle a vécue durant son année de Présidence du Conseil général. Elle souhaite beaucoup de plaisir à son successeur dans l'exercice de sa fonction.
- Qu'elle passe la parole à M. Pierre-André Arm pour la présentation de la COREB.

11. Présentation de la COREB par M. Pierre-André Arm, Président

Le Conseil général assiste à cette présentation des enjeux économiques dans notre région intercantonale de la Broye.

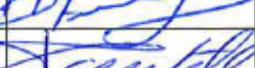
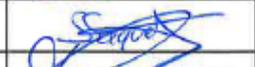
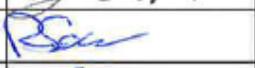
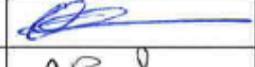
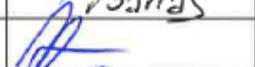
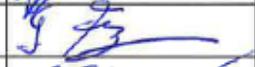
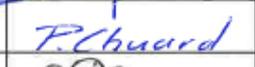
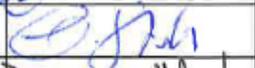
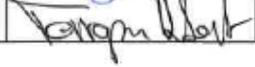
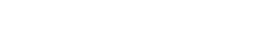
En fin de présentation, la Présidente remercie M. Pierre-André Arm pour sa présentation et invite les personnes présentes à se diriger vers la sortie pour l'apéritif.

Le secrétaire :

Christophe Burri

La Présidente :

Monique Gründler

Noms	Prénoms Usuel	Adresse	NPA	Localité	Liste électorale	Signature
Bugnon	Claude	Route du Pavement 9	1774	Montagny-les-Monts	1 - 7 VILLAGES	
Clément	Jean-Luc	Impasse Sur-la-Ville 6	1776	Montagny-la-Ville	1 - 7 VILLAGES	
Francey	Daniel	Route de Fribourg 56	1775	Grandsivaz	1 - 7 VILLAGES	
Genetelli	François	Rue Centrale 46	1776	Montagny-la-Ville	1 - 7 VILLAGES	
Gründler	Monique	Impasse Côte-des-Esserts 39	1774	Cousset	1 - 7 VILLAGES	
Jaquet	Sébastien	Chemin de la Cabuche 1	1776	Montagny-la-Ville	1 - 7 VILLAGES	
Küng	Marc	Route du Pré-Michel 9	1776	Montagny-la-Ville	1 - 7 VILLAGES	
Pidoud	Raphaël	Route du Pré-Michel 6	1776	Montagny-la-Ville	1 - 7 VILLAGES	
Pont	Eric	Route du Pré-Michel 15	1776	Montagny-la-Ville	1 - 7 VILLAGES	
Rossier	Sébastien	Route du Curtil 20	1774	Montagny-les-Monts	1 - 7 VILLAGES	
Vienne	Christophe	Route des Arbognes 28	1774	Cousset	1 - 7 VILLAGES	
Balz	Anita	Impasse de la Rita 17	1774	Montagny-les-Monts	2 - Gauche plurielle	
Barras	Vincent	Impasse Côte-des-Esserts 19	1774	Cousset	2 - Gauche plurielle	
Dupasquier	Sarah	Impasse du Moulin 70	1775	Grandsivaz	2 - Gauche plurielle	
Fragnière	Gilbert	Impasse Granges-Philing 32	1774	Cousset	2 - Gauche plurielle	
Fragnière	Marc	Route des Buissons 8	1774	Cousset	2 - Gauche plurielle	
Genilloud	Gisèle	Route de la Fenetta 12	1774	Montagny-les-Monts	2 - Gauche plurielle	
Schrigo	Daniel	Route du Pré-Michel 17	1776	Montagny-la-Ville	2 - Gauche plurielle	
Terrapon	Joël	Impasse des Prairies 2	1774	Cousset	2 - Gauche plurielle	
Chuard	Pascal	Route de Fin-de-Plan 15	1774	Cousset	3 - Continuité et Avenir	
Dousse	Olivier	Route de Fin-de-Plan 4	1774	Cousset	3 - Continuité et Avenir	
Egger	François	Route du Jordil 51	1775	Mannens	3 - Continuité et Avenir	
Fragnière	Jean Pierre	Rue Centrale 48	1776	Montagny-la-Ville	3 - Continuité et Avenir	
Guisolan	Joël	Route de la Bioloire 17	1775	Mannens	3 - Continuité et Avenir	
Joye	Jérémie	Chemin du Champ-Vernard 27	1775	Mannens	3 - Continuité et Avenir	
Joye	Jonathan	Route de Montagny 32	1775	Grandsivaz	3 - Continuité et Avenir	
Joye	Yannick	Impasse de la Villaire 7	1775	Grandsivaz	3 - Continuité et Avenir	
Pidoud	Gérald	Route de Belmont 53	1776	Montagny-la-Ville	3 - Continuité et Avenir	
Stocker	Gilbert	Impasse des Hirondelles 8	1775	Grandsivaz	3 - Continuité et Avenir	
Terrapon	Hubert	Route du Pré-Michel 7	1776	Montagny-la-Ville	3 - Continuité et Avenir	